

Le 20 octobre 2009

AVIS AUX MILIEUX DU TRAVAIL

Prière de noter que la Commission des relations de travail ne tiendra pas d'audiences et ne fixera pas de dates d'audience durant la période du **21 décembre 2009 au 4 janvier 2010** inclusivement. Pendant cette période, on pourra cependant fixer des dates pour un traitement en accéléré des affaires qui, de l'avis de la Commission, sont urgentes. On procédera au traitement des requêtes de la manière habituelle les jours ouvrables à la Commission, soit les 21, 22, 23, 24, 29, 30 et 31 décembre 2009 et le 4 janvier 2010.

On trouvera ci-dessous le calendrier des dates par défaut et des audiences relatives aux renvois de griefs aux termes de l'article 133 pour la période des Fêtes.

Nous vous remercions de votre attention à ce sujet et vous présentons nos meilleurs voeux pour de Joyeuses Fêtes, en toute sécurité.

DATE DE DÉPÔT DU RENVOI	DATE DE L'AUDIENCE
7 décembre 2009	5 janvier 2010
8 décembre	6 janvier
9 décembre	7 janvier
10 décembre	7 janvier
11 décembre	8 janvier
14 décembre	8 janvier
15 décembre	11 janvier
16 décembre	11 janvier
17 décembre	12 janvier
18 décembre	12 janvier
21 décembre	13 janvier
22 décembre	13 janvier
23 décembre	14 janvier
24 décembre	14 janvier
29 décembre	15 janvier
30 décembre	15 janvier
31 décembre	18 janvier
4 janvier 2010	18 janvier

